

Réf: Dossier N° : 47806

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « ENTREPRISE KOPRO PRESTATION » en abrégé «EKOP »

Siège social : ABIDJAN - YOPOUGON NIANGON ACADEMIE, CITE LAURIER 14, 06 BP 6243 ABIDJAN 06

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27 Mars 2018, et enregistrés au CEPICI le 29 Mars 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « ENTREPRISE KOPRO PRESTATION » en abrégé «EKOP ».

Objet: Commerce Général, Fourniture de Bureaux, alimentation, négoce, Import-Export, prestation immobilière, vente de pièces auto, appareil électroménager, médicaux, entretien de maison et bureau, location et vente véhicule et matériaux de construction, divers

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - YOPOUGON NIANGON ACADEMIE, CITE LAURIER 14, 06 BP 6243 ABIDJAN 06

GERANT: Monsieur KOPRO AMANI PIERRE VENCESLAS VINCENT.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-08995 du 29/03/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°8076 du 29/03/2018

Pour Avis

Le CEPICI

